



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 737

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11^e jour du mois de janvier 2016, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 737 intitulé « Règlement d'emprunt afin de financer la partie subventionnée concernant la réfection du rang Saint-Félix ouest ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion	7 décembre 2015
Adoption du règlement numéro 737	11 janvier 2016
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	17 mars 2016

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 5 avril 2016.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier